

**AVIS PUBLIC
ERRATUM**

Les personnes intéressées sont priées de noter que les avis publics parus dans le journal La Pensée de Bagot le 5 janvier dernier, relativement au projet de règlement 022-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale et du projet de règlement 023-2021 concernant les usages conditionnels de la Ville d'Acton Vale, mentionnant que deux assemblées publiques de consultations en lien avec les règlements précités auraient lieu le lundi 17 janvier 2022 à 20h. Cependant :

1. Conformément à la Loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, les tenues des assemblées publiques de consultation sur les projets 022-2021 et 023-2021 sont remplacées par des consultations écrites d'une durée de 15 jours.
2. Ces consultations écrites portent sur le premier projet règlement 022-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ayant pour but d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 408 à même une partie de la zone à dominance industrielle numéro 403. Ladite modification aura pour effet de concentrer, dans un même secteur du parc industriel, certains usages commerciaux et institutionnels fortement liés au domaine industriel. En ce qui concerne le projet de règlement 023-2021 sur les usages conditionnels, a pour but de permettre les usages conditionnels de salon de dégustation en usage complémentaire à un usage principal industriel dans la zone à dominance industrielle numéro 408.
3. Ces projets de règlements, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, font l'objet de consultations écrites qui se dérouleront jusqu'au 3 février 2022.
4. Aux fins de ces consultations, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à un ou aux deux projets de règlements doivent être transmis par écrit, soit par la poste à l'attention de Mme Claudine Babineau, greffière de la Ville d'Acton Vale, au 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0, par courriel à claudine.babineau@ville.actonvale.qc.ca ou par télécopieur au 450-546-4865 et être reçus **au plus tard le 3 février 2022, à 16 h 30**. Ils seront transmis au conseil avant adoption des règlements.
5. Les projets de règlements peuvent être demandés à la greffière via courriel ou téléphone, et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville et une vidéo visant à procéder à la présentation des projets de règlements par M. Éric Charbonneau, maire, sera disponible à compter du 9 février 2022 sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://ville.actonvale.qc.ca/>.
6. Les projets contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire et des détails quant à cette procédure seront fournis ultérieurement.
7. Les zones visées sont situées dans le parc industriel.

Donné à Acton Vale, ce 12 janvier 2022

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 19^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux

Claudine Babineau, OMA
Greffière